



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 25585

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le fait que RFF (Réseau ferré de France) a recensé, pour l'ensemble de la France, 364 passages à niveau considérés comme étant à risque et concentrant, à eux seuls, un quart de tous les accidents intervenant sur des passages à niveau. Plusieurs de ces passages à niveau sont localisés dans le département de la Moselle, notamment ceux de Brulange, Freyming-Merlebach et Montois-la-Montagne. Compte tenu de l'existence d'un programme national de suppression ou de sécurisation, elle souhaiterait qu'il lui indique de manière précise pour chacun de ces trois passages à niveau, quelles sont les solutions envisagées et quel en est l'échéancier.

Texte de la réponse

En 1997 avaient été recensés 437 passages à niveau dits « préoccupants », qui concentraient près d'un quart des accidents de passage à niveau d'alors. Aujourd'hui, après la réalisation de travaux d'aménagement ou de suppression, il en reste 364 au 1er janvier 2008, dont environ un tiers font l'objet d'un programme d'amélioration décidé et financé. Le cas des trois passages à niveau évoqué a été étudié lors d'une réunion le 19 mars 2008 entre le préfet et le président du conseil général du département de la Moselle. Pour le passage à niveau de Brulange, la construction d'un pont-route est à l'étude. Les abords du passage à niveau de Freyming-Merlebach ont été améliorés, notamment par le remplacement des feux à lampes par des feux à diodes. Au vu des résultats de ces améliorations et compte tenu de la baisse du trafic ferroviaire sur la ligne, Réseau ferré de France lancera, si nécessaire, une étude préliminaire de suppression du passage à niveau. Pour le passage à niveau de Montois-la-Montagne, aucune étude de suppression n'a encore été engagée, le problème d'insécurité semble essentiellement dû à la vitesse excessive des automobiles. Une limitation de la vitesse aux abords du passage à niveau pourrait être étudiée entre le conseil général de la Moselle, gestionnaire de l'infrastructure routière et Réseau ferré de France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25585

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5000

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7575